

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2020

N° 2020-037

Décisions du Maire - Information

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 02 Mars 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Pascal FOULON, Dominique RENAULT, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUÉRÉ, Joël GIRARD, Daniel BOCQUET, Adeline BOIZARD, Carl LEQUERTIER, Stéphanie CHANE-CHU, Éric DODET, Valérie LABOUCHRA, Laurent JUTIGNY, Christine GOBLET, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN et Raymond DOUARE.

En exercice : 22
Présents : 18
Votants : 22

Excusés :

Céline JUNGES - GIRLANDA, Vanessa RICHARD, Anne D'AUX, Nathalie GUILLOTEAU.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Marie-Françoise QUERE, Anne d'Aux à Pascal FOULON, et Nathalie GUILLOTEAU à Carl LEQUERTIER.

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE-BOUGARD.

Dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal par la délibération n° 2014-44 en date du 14 avril 2014, modifiée par délibération n°2017-1 du 16 janvier 2017, monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il a pris la décision suivante :

Cimetière :

- Colombarium

| N° Concession | Date d'effet | Durée | Prix |
|---------------|--------------|--------|-------|
| C3 - 03 | 21/02/2020 | 50 ans | 720 € |

Location des salles des fêtes municipales :

- Mise à disposition de la salle Jacques BREL, les 15 et 16 février pour un montant de 139,50 €.
- Mise à disposition de la salle Jacques BREL, les 22 et 23 février pour un montant de 139,50 €.

Contrats et marchés :

- Convention de mandat et d'honoraires pour une mission d'assistance juridique et de conseil auprès du Cabinet CASADEI, dans le cadre d'une étude pour un permis d'aménager.
- Contrat de maintenance et d'entretien avec la société MERCURA pour le cinémomètre, pour un montant de 1451,00 € H.T, soit 1741,20 € TTC.

Le Conseil municipal prend acte de l'information sur les décisions signées par monsieur le Maire dans le cadre de la délégation votée par le Conseil municipal.

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **12 MARS 2020**


Frédéric GUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.